

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_6_3

L' an deux mille vingt trois, le lundi 19 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Décision modificative au
Budget principal 2023

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, informe l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter des modifications au budget principal.

Les propositions portent sur :

Une demande de soutien financier à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Vans pour un projet d'acquisition de matériel et de formation pour perfectionner les Sapeurs-Pompiers Volontaires du Centre d'Incendie et de Secours des Vans.

Pour cela, il convient de flécher l'association et le montant sur la ligne budgétaire correspondante et au vu du montant disponible au budget :

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Article 65748 Subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 300 €,

Fonction 020 Administration générale Analytique 001 administration générale

Considérant les demandes reçues, une rallonge budgétaire sera proposée pour compléter les aides aux entreprises d'un montant de 15 000 € en section d'investissement

Opération 119 Développement économique

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées

Article 20422 Subventions d'équipement aux personnes de droits privé Bâtiments et installations

Fonction 60 : services communs analytique 002 économie

Pour un montant ouvert de 15 000 €

Opération 101 Bâtiment

Chapitre 23 Immobilisations en cours

Article 2313 Immobilisations corporelles en cours Constructions

Fonction 020 administration générale Analytique 001 administration générale

Pour un montant réduit de 15 000 €

Considérant l'annulation de deux titres pour des subventions du Département dans le cadre des animations ENS, double écriture sur 2022,

Chapitre 67 Charges spécifiques _ Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)

Fonction 78 Autres actions

Analytique 024 Natura 2000

Pour un montant ouvert de 11 000 €
Chapitre 011 Charges à caractère général
Article 6248 Divers
Fonction 020 Administration générale de la collectivité
Analytique 001 Service général
Pour un montant réduit de 11 000 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 007-200039832-20230619-D_2023_6_3-DE

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur les propositions de modifications budgétaires.

M. Fabien PELLET ne prend pas part au vote pour le soutien financier à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- D'accéder à la proposition des modifications budgétaires telles qu'écrites ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer les documents afférents à la présente décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 19/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le